



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le Directeur Général de l'ARS d'Occitanie

à

Madame la Préfète du Tarn

Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19

Madame la Préfète,

Vous avez sollicité l'avis de l'Agence Régionale de Santé Occitanie concernant la situation épidémiologique liée à la circulation de la COVID-19 dans le département du Tarn et le maintien des mesures visant à enrayer la progression de cette épidémie.

Les données épidémiologiques communiquées par Santé Publique France montrent que **sur la période du 15 au 21 novembre 2021**, le taux d'incidence dans le Tarn est de **118,1** pour 100 000 habitants (en augmentation de 65% par rapport à la période du 8 au 14 novembre) et dépasse donc le seuil de vigilance de 50 pour 100 000 habitants.

Le taux de reproduction du Sars-Cov-2 (capacité de transmission du virus) est toujours en progression en Occitanie et reste significativement supérieur à 1 (1,62 selon les données collectées dans SI-DEP).

Les 5 classes d'âge pour lesquelles le taux d'incidence est supérieur à 100 pour 100 000 habitants sont:

- la classe d'âge [0 ;10 ans[avec un taux d'incidence de **122,5** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [10 ;20 ans[avec un taux d'incidence de **105,1** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [20 ;30 ans[avec un taux d'incidence de **139,1** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [30 ;45[, avec un taux d'incidence de **153,3** pour 100 000 habitants.
- la classe d'âge [45 ;65[avec un taux d'incidence de **118,2** pour 100 000 habitants.

Sur cette même période, le taux d'incidence tous âges confondus est supérieur à 100 pour 100 000 habitants sur 11 EPCI du Tarn :

- la communauté d'agglomérations de Gaillac-Graulhet (**138,1** pour 100 000 habitants),
- la communauté d'agglomérations de l'Albigeois (**100,3** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes du Sor et de l'Agout (**176,8** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes du Laurécois et du Pays d'Agout (**218,2** pour 100 000 habitants),

- la communauté de communes du Carmausin-Ségala (**105,0** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Lauragais Revel Sorezois (**243,7** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes - Sidobre Vals et Plateaux (**132,1** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Centre Tarn (**125,3** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes du Cordais et du Causse (**286,5** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes - Thoré Montagne Noire (**138,5** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Val 81 (**108,2** pour 100 000 habitants).

Le taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans et plus est supérieur à 100 pour 100 000 habitants sur 7 EPCI :

- la communauté de communes du Sor et de l'Agout (**443,1** pour 100 000 habitants),
- la communauté d'agglomérations de Gaillac-Graulhet (**107,6** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Lauragais Revel Sorezois (**152,1** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Tarn-Agout (**121,3** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Val 81 (**307,3** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes - Sidobre Vals et Plateaux (**112,0** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (**117,5** pour 100 000 habitants),

Le 25 novembre, 22 patients sont hospitalisés en réanimation dans le Tarn dont 5 pour cause de COVID-19.

Par ailleurs, au 14 novembre, 74,9 % des Tarnais avaient un schéma vaccinal complet (données de l'Assurance Maladie sur le site <https://datavaccin-covid.ameli.fr>). Le taux de couverture vaccinale dans le département doit donc être encore amélioré pour aboutir à une protection optimale de la population Tarnaise.

En conséquence, au regard des données mentionnées ci-dessus et des indicateurs épidémiologiques de Santé Publique France qui confirment une dégradation de la situation dans le Tarn pour la période du 15 au 21 novembre 2021, les mesures de protection sanitaire visant à prévenir tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public, restent nécessaires et adaptées. Ces mesures contribuent à lutter contre la propagation de la COVID-19 et à favoriser le contrôle de ses effets en termes de mortalité évitable et de saturation du système de soins.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sincères salutations.

Albi, le 25 novembre 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS,
par délégation,
Le Directeur Départemental du Tarn,

Abderrahim HAMMOU-KADDOUR

